



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0961

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Logistique urbaine - Appel à projets Ratrans Systèmes de transport et de mobilité - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Attribution de subvention à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guiland, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 1 février 2016**Délibération n° 2016-0961**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Logistique urbaine - Appel à projets Ratrans Systèmes de transport et de mobilité - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Attribution de subvention à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La logistique urbaine recouvre l'ensemble des sujets liés à la circulation des marchandises en milieu urbain : approvisionnement des commerces, livraisons à domicile des particuliers, transport des matériaux de construction, évacuation des déchets. C'est un volet à part entière de la politique de mobilité que la Communauté urbaine de Lyon a investi depuis plusieurs années en lien avec les partenaires privés et publics du secteur : fédérations de transporteurs, représentants des commerçants et des artisans, industriels et monde académique.

Le laboratoire d'économie des transports (LET) est une unité mixte de recherche soumise à une triple tutelle du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Université Lumière Lyon 2 et l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE). L'ENTPE représente le LET avec lequel la Métropole de Lyon souhaite développer un partenariat.

Les recherches du LET recouvrent les thématiques de l'aménagement et de l'économie en mobilité et transport des personnes et des marchandises. L'un des axes de recherche reconnus du LET porte sur le transport de marchandises en ville, établi au travers d'approches originales telles que les enquêtes "transport de marchandises en ville", dont le LET a développé la méthode et piloté les enquêtes, ainsi que sur la construction et l'adaptation en continu du modèle Freturb. Il est, de ce fait, l'organisme expert en méthodes d'enquête et modélisation sur cette thématique.

Cette délibération a pour objet un partenariat sur la logistique urbaine entre la Métropole de Lyon et l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE-LET).

En effet, la Métropole souhaite poursuivre son partenariat existant avec le LET. Une thèse convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) conjointe encadrée par la Métropole et la LET a d'ores et déjà été réalisée et a permis de faire évoluer positivement les outils et méthodes de production de données ainsi que la prise en compte des livraisons dans les aménagements.

La Métropole et le LET ont convenu d'un programme d'études qui permettra d'étendre et d'approfondir les connaissances sur le transport de marchandises, mais également sur le maillage des problématiques marchandises avec la mobilité des personnes, au travers de données disponibles sur le territoire de la Métropole de Lyon (données d'enquêtes, de comptages, etc.). La Métropole constitue un terrain d'expérimentation dans le domaine du transport de marchandises. Il s'agit d'une démarche collaborative et itérative où les équipes de la Métropole et du LET sont en coproduction.

Le partenariat envisagé porte sur les réalisations suivantes :

- une enquête e-commerce,
- un Observatoire du transport de marchandises en ville (phase élaboration),
- une méthode de modélisation économique de l'utilisation du gaz naturel véhicule (GNV) pour le transport routier de marchandises, en lien avec les travaux menés dans le cadre de la convention sur le développement du GNV conclue entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME) et Gaz réseau distribution France (GRDF) le 30 décembre 2013.

L'enquête e-commerce complètera la connaissance de la Métropole sur la mobilité des marchandises avec le volet manquant relevant de l'interface entre mobilité des personnes et des marchandises. Les livraisons et enlèvements des établissements économiques ainsi que les déplacements pour motifs d'achat des ménages sont connus respectivement au travers des enquêtes nationales marchandises en ville et les enquêtes ménages déplacements mais leurs interactions mutuelles ne sont pas déterminées. Cette enquête sera copilotée par la Métropole de Lyon et le LET et réalisée par un prestataire spécialisé déterminé dans le cadre d'un marché passé par la Métropole.

L'Observatoire du transport de marchandises en ville sera une base précieuse de données pour le suivi évaluatif du plan de déplacements urbains (PDU). Cette étude sera réalisée par le LET avec un suivi et un appui de la Métropole.

La méthode de modélisation économique de l'utilisation du gaz naturel véhicules (GNV) a pour vocation de permettre d'évaluer la pertinence économique de ce carburant, par comparaison avec le diesel. Ce travail s'appuiera sur la base de données issue des mesures embarquées ainsi que des premières exploitations dans le cadre de la convention existante sur le gaz naturel véhicules. Il s'agit de rajouter l'analyse économique à un travail centré sur le paramètre environnemental. Pour la Métropole, cet apport est indispensable pour compléter des données environnementales et pour les traduire en termes d'impact économique pour les entreprises qui investissent dans de nouveaux véhicules. Cette étude sera réalisée par le LET avec un suivi et un appui de la Métropole.

La Métropole de Lyon et le LET seront copropriétaires des méthodes relatives à l'e-commerce et à la modélisation économique gaz naturel véhicules. La Métropole de Lyon sera propriétaire exclusif des bases brutes et des exploitations de l'enquête e-commerce et de l'Observatoire du transport de marchandises en ville en concédant au LET un droit d'usage à des fins scientifiques.

Répartition financière du coût du projet

	Métropole de Lyon (en K€)	ENTPE - LET (en K€)	Total (en K€)
mise à disposition de moyens humains et matériels	150	20	170
participation financière	0	0	0
<i>Sous-total Enquête e-commerce</i>	<i>150</i>	<i>20</i>	<i>170</i>
mise à disposition de moyens humains et matériels	5	30	35
participation financière	30	0	30
<i>Sous-total Observatoire du transport de marchandises en ville</i>	<i>35</i>	<i>30</i>	<i>65</i>
mise à disposition de moyens humains et matériels	5	38	43
participation financière	38	0	38
<i>Sous-total Modèle économique GNV</i>	<i>43</i>	<i>38</i>	<i>81</i>
Total	228	88	316

En tant que coordinateur auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) du projet enquête e-commerce, la Métropole de Lyon percevra une subvention d'un montant de 95 000 € dont 20 000 € qu'elle reversera à l'ENTPE-LET (en sus des 68 000 € des participations financières identifiées dans le tableau ci-dessus) et 75 000 € qui viendront en déduction de sa part du projet.

Il est donc proposé de passer une convention de partenariat de 2 ans pour les travaux relatifs à l'enquête e-commerce, l'élaboration de l'Observatoire du transport de marchandises en ville et la modélisation économique de l'usage du gaz naturel pour le transport de fret avec l'ENTPE (LET) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 88 000 € au profit de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) dans le cadre du partenariat sur la logistique urbaine, notamment sur les travaux relatifs à l'enquête e-commerce, l'élaboration de l'Observatoire du transport de marchandises en ville et la modélisation économique de l'usage du gaz naturel pour le transport de fret,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'ENTPE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) une subvention de fonctionnement d'un montant de 95 000 € dans le cadre de l'appel à projet Ratrans systèmes de transport et de mobilité et accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 65738 - fonction 515 - opération n° 0P08O2878.

4° - **La recette** de fonctionnement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 7478218 - opération n° 0P08O2878.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.